



CONFÉRENCE

LE DROIT DES BREVETS EN FRANCE ET EN EUROPE

Mercredi 17 octobre 2018
Cabinet August Debouzy,
8 avenue de Messine, Paris 8ème

*La conférence sera suivie de la remise des diplômes du
CEIPI*

*Plus d'informations à venir sur
www.institutboufflers.org*

09h00 – Accueil

09h30 – Allocution introductive

Benoît Battistelli, Président du Conseil d'administration du CEIPI, Ancien Président de l'OEB

Présidence : **Matthieu Dhenne**, Avocat à la Cour, Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

10h00 – Validité des brevets : les spécificités françaises

Renaud Fulconis, Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens

10h30 – Les relations du droit des brevets et du secret des affaires à l'aune de la loi du 30 juillet 2018

Bertrand Warusfel, Professeur à l'Université de Paris 8, Avocat à la Cour

11h00 – Pause café

11h30 – Les aspects de la loi PACTE relatifs au droit des brevets

Emmanuel Py, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, Chargé d'enseignement au CEIPI et Chercheur au CREDIMI (UMR 6295)

12h00 – Table ronde : les particularités de la jurisprudence française relative au droit des brevets

Présidence : **Marie Courboulay**, Ancienne Vice-Présidente de la 3ème chambre du TGI de Paris

Denis Schertenleib, Avocat à la Cour, Solicitor (UK)

Anne-Sophie Schaeffer, Directrice du département brevet d'Arkéma

Konstantin Schallmoser, Rechtsanwalt (DE)

Didier Patry, Président de France Brevets

Loïc Lemercier, Avocat à la Cour

13h00 – Pause déjeuner

Présidence : **Lionel Vial**, Conseil en propriété industrielle, Mandataire en brevets européens, Vice-Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

14h00 – Règles procédurales devant l'OEB : jurisprudence récente et tendances

Laurent Teyssedre, Mandataire en brevets européens (Saint-Gobain)

14h30 – Les enseignements de la « saga Gilead » pour les CCP

Marianne Gabriel, Avocat à la Cour

15h00 – Le critère de la plausibilité : suffisance ou activité inventive ?

Ombeline Degrèze-Péchade, Avocat à la Cour

15h30 – Pause café

16h00 – Impact du Brexit sur le droit des brevets

Pierre Sellal, Ambassadeur de France, Ancien représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne à Bruxelles

16h30 – La brevetabilité de l'intelligence artificielle à l'OEB

Jean-Marc Deltorn, Examineur auprès de l'OEB

17h00 – Les harmonisations attendues de la JUB

Pierre Véron, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

17h30 – Table ronde : Enjeux et perspectives de la JUB

Présidence : **Christophe Geiger**, Professeur des Universités, Directeur général du CEIPI

Didier Intès, Conseil en Propriété Industrielle, Professeur associé au CEIPI, Mandataire en brevets européens

Benoît Battistelli, Président du CA du CEIPI, Ancien Président de l'OEB

Pierre Véron, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

Thierry Sueur, Vice-Président affaires européennes et internationales Air Liquide, Président de l'UJUB

Ronan Le Gleut, Sénateur (sous réserve de disponibilité)

Margot Fröhlinger, Directrice Principale pour le brevet unitaire de l'OEB

Matthieu Dhenne, Avocat à la Cour, Président de l'Institut Stanislas de Boufflers

18h30 – La JUB et les enjeux en termes de formation et de recherche : la contribution du CEIPI

Xavier Seuba, Maître de conférences au CEIPI, co-directeur du DU CEIPI sur le Contentieux des brevets en Europe

18h45 – Allocution de clôture

Pierre Véron, Avocat à la Cour, Président honoraire de l'EPLAW

19h15 – Cocktail et remise des diplômes du CEIPI

THÉMATIQUE

Les développements de la jurisprudence récente en matière de droit des brevets .

La ratification par la France de l'Accord relatif à la Juridiction Unifiée du Brevet tend, en outre, à renouveler les perspectives pour les plaideurs.

Ces nouvelles interrogations constituent autant d'occasions de profiter des éclaircissements de spécialistes de la matière et de débattre.

Ce Colloque vous est proposé par l'Institut Stanislas de Boufflers, le CEIPI, et l'AACEIPI.

Son programme a été élaboré par un Comité scientifique composé de Matthieu Dhenne, de Lionel Vial et de Christophe Geiger.

Entrée sur présentation d'une pièce d'identité avec inscription préalable obligatoire (en indiquant nom, prénom, date et lieu de naissance) avant le 12 octobre 2018 auprès de Monsieur Julien Brosse

julien.brosse@institutboufflers.org
(dans la limite des places disponibles)



Inscription gratuite pour les membres de l'Institut Stanislas de Boufflers (voir les modalités d'adhésion en ligne)

Tarif normal : 150 Euros

August & Debouzy
8 avenue de Messine
75008 Paris